

Améliorer les connaissances en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux: Les outils d'évaluation des capacités SPS à l'œuvre

Les outils SPS en bref

Les pays sont encouragés à examiner et évaluer leurs capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux au moyen des outils élaborés par les partenaires du STDF:

- Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE (PVS)
- Outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) de la CIPV
- Outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle alimentaire de la FAO/l'OMS

Ces outils fournissent aux pays les données et les connaissances dont ils ont besoin pour prendre des décisions en connaissance de cause sur les investissements SPS qui peuvent impulser le changement, en identifiant les actions prioritaires et les prochaines étapes.



Renforcer les capacités au moyen de partenariats

La promotion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux est indispensable pour que les pays puissent protéger la santé, l'accès aux marchés et le commerce, ce qui, en retour, favorise la croissance économique et garantit des moyens de subsistance. Pour les pays en développement, cela passe par la mise en place de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) pour donner effet aux normes internationales établies dans l'Accord SPS de l'OMC. Il s'agit des normes de la Commission du Codex Alimentarius, de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Le partenariat mondial du STDF réunit des organisations, des donateurs et des experts, aux niveaux international et régional, qui aident les pouvoirs publics et le secteur privé des pays en développement à combler le manque de capacités SPS. La plate-forme de coordination, le pôle de connaissances et les projets du STDF en Afrique, dans la région Asie-Pacifique, en Amérique latine et aux Caraïbes contribuent au développement de biens publics mondiaux dans les domaines de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et de la préservation des végétaux, ce qui soutient le programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

L'évaluation des capacités SPS constitue une première étape pour identifier et répondre aux priorités, y compris l'élaboration de projets axés sur les besoins. Le STDF fournit aux pays en développement les informations les plus récentes sur les outils pratiques, les bonnes pratiques et les solutions innovantes aux problèmes SPS afin d'aider les pays à commercer en toute sécurité. Il s'agit notamment d'encourager à utiliser les outils d'évaluation des capacités de l'OIE, de la CIPV et de la FAO/l'OMS. Le soutien du STDF a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de l'outil PVS de l'OIE, et dans l'expérimentation de l'ECP et de l'outil d'évaluation du contrôle des produits alimentaires. Les pays en développement peuvent solliciter le soutien du mécanisme de dons pour l'élaboration de projets du STDF (jusqu'à 50 000 dollars EU) pour utiliser ces outils et renforcer leurs connaissances et leurs capacités relatives aux prescriptions SPS.¹

Des organisations régionales ont également mis au point des outils, des méthodologies et des approches SPS. L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), par exemple, dispose d'outils liés aux mesures SPS pour les services vétérinaires², les organisations nationales de la protection des végétaux³, les services de sécurité sanitaire des produits alimentaires⁴, et les capacités institutionnelles.⁵

Liste récapitulative des outils SPS: comment les pays en bénéficient-ils

- Évaluation indépendante des besoins dans le domaine SPS
- Sensibilisation aux questions SPS
- Facilitation du dialogue avec les donateurs
- Établi la base pour la mobilisation des ressources
- Fournit une référence pour mesurer les impacts d'une intervention.

¹ www.standardsfacility.org/fr/dons-pour-lelaboration-de-projets

² <http://repiica.iica.int/docs/B07501/B07501.pdf>

³ <http://repiica.iica.int/DOCS/B21171/B21171.PDF>

⁴ <http://repiica.iica.int/docs/B07011/B07011.PDF>

⁵ <http://repiica.iica.int/DOCS/B07441/B07441.PDF>

Élaborer des solutions dans le domaine de la santé des animaux: Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE (PVS)

«Les résultats du PVS nous ont fait prendre conscience des améliorations nécessaires au sein de nos services vétérinaires pour renforcer nos capacités en personnel.»

M. Pudjiatmoko, Directeur de la santé animale, Indonésie

Mobiliser des ressources en Indonésie

Les missions PVS menées par l'OIE en Indonésie en 2007 et 2010 ont permis d'identifier les priorités nationales en matière de renforcement des capacités. La Direction générale des services de l'élevage et de la santé animale a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations PVS de l'OIE et l'analyse des écarts PVS de l'OIE. Sur la base des recommandations du processus PVS jugées prioritaires par le gouvernement, le Partenariat Australie-Indonésie contre les maladies infectieuses émergentes, doté d'un montant de 22 millions de dollars australiens, a fourni un soutien technique et en matière de ressources soigneusement élaboré.

Les ressources humaines, physiques et financières des services vétérinaires se sont améliorées. Le savoir-faire technique, y compris dans l'ensemble du réseau de laboratoires, a été développé dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les maladies, de la préparation aux situations d'urgence et interventions, de la quarantaine sanitaire des animaux et de l'inspection. Le signalement des maladies sur le terrain a augmenté grâce aux systèmes électroniques et une législation à ce sujet a été élaborée et modifiée.

Les institutions de santé animale et les capacités du gouvernement et des partenaires à fournir des services vétérinaires ont été renforcées. En conséquence, l'Indonésie est désormais mieux à même de prévenir, détecter et lutter contre les maladies infectieuses émergentes et endémiques importantes.

Aperçu

Le processus PVS de l'OIE est un processus volontaire en plusieurs étapes destiné à aider les services vétérinaires d'un pays à respecter les normes internationales de l'OIE. Compte tenu du risque de propagation transfrontalière de maladies animales et de zoonoses, y compris par le biais du commerce, l'amélioration des services vétérinaires représente un bien public mondial qui joue un rôle essentiel dans le développement national.

- Le processus PVS de l'OIE est basé sur l'Outil pour l'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE (Outil PVS de l'OIE), lui-même fondé sur les Codes de l'OIE.
- L'évaluation PVS de l'OIE fait appel à des experts indépendants et certifiés qui appliquent l'outil PVS en se basant sur l'examen de documents, des entretiens et des observations recueillis dans l'ensemble du pays. Un projet de rapport est soumis à un examen par des pairs, puis approuvé par le pays avant d'être finalisé.

- L'analyse des écarts PVS de l'OIE fournit une planification et une estimation indicative des coûts (budget) pour cinq ans. Une équipe travaille avec les services vétérinaires d'un pays pour élaborer une stratégie détaillée en utilisant la base de référence établie dans le cadre de l'évaluation PVS. Les conclusions et les recommandations contribuent à mobiliser des ressources auprès du gouvernement ou des donateurs.

L'outil PVS et les processus connexes ont évolué et ont été utilisés avec succès dans plus de 130 pays au cours des 10 dernières années. De nombreux pays en sont au stade du suivi de l'évaluation PVS, qui consiste à utiliser une méthodologie cohérente pour suivre les performances des services vétérinaires au fil du temps.

Le processus PVS de l'OIE évolue et comprend maintenant une formation PVS (qui inclut un système d'auto-évaluation), un soutien à la planification stratégique nationale, du contenu spécifique (sur les questions prioritaires concernant les missions et les rapports) et des liens vers le Cadre de suivi et d'évaluation du règlement sanitaire international de l'OMS.



Soutien disponible

Sur la base des résultats de l'évaluation PVS et de l'analyse des écarts PVS, les pays peuvent demander une assistance technique spécifique à l'OIE en matière de législation, de laboratoires, d'ordres vétérinaires et d'éducation. Pour plus de renseignements: www.oie.int/fr/appui-aux-membres-de-loie/processus-pvs

Promouvoir le progrès en matière de préservation des végétaux: Outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) de la CIPV

«Avec le soutien de ses partenaires, dont le STDF, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Convention internationale pour la protection des végétaux, notre pays a mis à jour sa législation sanitaire et phytosanitaire. Il était important pour nous de soutenir cette loi, que nous avons adoptée à l'unanimité pour assurer le bien-être de notre peuple.»

Hadjira Oumouri, Assemblée de l'Union des Comores

Favoriser l'évolution de la législation des Comores

Les Comores sont tributaires de l'importation de produits alimentaires, qui sont également des sources d'introduction de maladies végétales. Les bananes, les cocotiers, le manioc et les cultures commerciales ont été touchés à maintes reprises au cours de la dernière décennie, ce qui constitue une menace pour la sécurité alimentaire et l'économie.

En avril 2017, avec l'appui du STDF, les Comores ont appliqué l'outil ECP. Encadrées par la CIPV, les parties prenantes se sont réunies pour recenser les lacunes existantes en matière de préservation des végétaux dans l'ensemble du pays. Un certain nombre de problèmes ont été identifiés, à savoir le manque d'orientation stratégique, un régime de certification des importations insuffisant, une analyse limitée des risques liés aux parasites et une législation phytosanitaire nationale obsolète.

L'un des résultats immédiats a été l'adoption par le Parlement d'une nouvelle législation phytosanitaire conforme aux normes de la CIPV et à l'Accord SPS de l'OMC. Cette législation a ouvert la voie à la création de l'Organisation nationale de la protection des végétaux (ONPV), qui bénéficie de ressources financières allouées par le gouvernement central pour la dotation en personnel et les opérations. Une législation phytosanitaire actualisée aux Comores – soutenue par une ONPV opérationnelle – fournit un cadre plus solide pour encourager les exportations de produits agricoles. Associée à une nouvelle stratégie de renforcement des capacités phytosanitaires, cette initiative contribue à améliorer l'accès aux marchés et la sécurité alimentaire, ainsi qu'à protéger la production agricole et l'environnement. Le pays bénéficie de l'appui de la FAO/du PNUD pour attirer de nouveaux investissements dans le processus.

Aperçu

Pour protéger les végétaux contre les parasites, des systèmes phytosanitaires nationaux solides doivent être mis en place. Les ONPV s'assurent du respect des normes de la CIPV. La CIPV fournit un cadre pour l'assistance technique aux pays utilisant **l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires (ECP)**. L'ECP est un outil d'évaluation en ligne composé de 13 modules (qui représentent les éléments d'un système phytosanitaire efficace). Les ONPV peuvent sélectionner et appliquer les modules tous ensemble ou par groupes.

L'ECP aide un pays à identifier les atouts et les faiblesses de ses systèmes phytosanitaires existants et en projet. Les plans stratégiques élaborés dans le cadre des ECP offrent une base pour un dialogue avec les donateurs, ce qui améliore la probabilité d'accéder à des financements pour renforcer les systèmes phytosanitaires.

À ce jour, 121 pays de 7 régions ont bénéficié de l'ECP, avec des résultats positifs.



Soutien disponible

La CIPV travaille en étroite collaboration avec les donateurs pour aider les pays à utiliser cet outil. Les pays peuvent contacter la CIPV pour mener une ECP. Pour plus de renseignements: www.ippc.int/fr/pce

Améliorer les interventions en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires:

Outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle alimentaire de la FAO/l'OMS

«L'outil, grâce auquel certains progrès ont été réalisés, vise à promouvoir le principe de responsabilité parmi les parties prenantes en charge du contrôle des produits alimentaires, entre les agences techniques et les plus hauts niveaux du gouvernement, et entre les donateurs et le gouvernement. Ce principe garantit que les investissements mènent effectivement à des améliorations concrètes et ciblées.»

Renata Clarke, responsable de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à la FAO

Stimuler le dialogue entre les autorités du Zimbabwe

Le système national de contrôle des produits alimentaires du Zimbabwe fait intervenir de nombreux acteurs différents, y compris le Ministère de la santé et du bien-être de l'enfant, le Ministère du développement de l'agriculture, de la mécanisation et de l'irrigation, le Conseil consultatif pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires, des groupements d'agriculteurs et des industriels. Compte tenu de la fragmentation de la législation concernant le contrôle des produits alimentaires, la coordination entre les différentes parties du gouvernement constituait un défi permanent. En 2017, en appliquant l'outil de la FAO/l'OMS, le Zimbabwe a pu identifier et mesurer les lacunes de son système de contrôle des produits alimentaires. Grâce à cet outil, le pays a pu analyser et mieux comprendre les divers rôles et rapports en jeu, y compris les mandats des autorités compétentes, ce qui permet en retour de renforcer le dialogue dans l'ensemble du système.

Aperçu

Il est important de mesurer l'efficacité des systèmes de contrôle des produits alimentaires pour s'assurer que les ressources sont utilisées de manière judicieuse et pour soutenir le renforcement des capacités. L'outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle alimentaire de la FAO/l'OMS vise à aider les pays à analyser leur système national de contrôle des produits alimentaires et la qualité des prestations des autorités compétentes qui y contribuent.

Cet outil s'appuie sur les Principes et directives pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments du Codex, sur d'autres directives du Codex, ainsi que sur les bonnes pratiques de la FAO/l'OMS. Les résultats du processus d'évaluation, obtenus grâce à l'outil,

guident l'élaboration de priorités et de feuilles de route bien définies pour améliorer les systèmes de contrôle des produits alimentaires et constituent une référence utile pour suivre les progrès accomplis. Les rapports établis sont confidentiels, mais les gouvernements peuvent décider de les partager avec leurs partenaires commerciaux ou d'autres parties prenantes pour faire preuve de transparence et s'engager à réaliser des progrès. Les résultats de l'évaluation appuient l'élaboration de cadres structurés, tels que des cadres logiques ou une hiérarchisation des priorités, qui peuvent aider les gouvernements à orienter l'investissement national et à l'intégrer à l'assistance des donateurs.

Cet outil est actuellement soumis à des essais pilotes en Gambie, en Indonésie, en Iran, au Malawi, au Maroc, en Moldavie, en Sierra Leone, en Zambie et au Zimbabwe et devrait être disponible à la fin de l'année 2017.



Soutien disponible

L'outil est conçu pour permettre aux pays de s'auto-évaluer. Sur demande, la FAO et l'OMS cherchent à fournir un soutien aux pays qui suivent ce processus. Pour plus de renseignements: www.fao.org/food/food-safety-quality/capacity-development/needs-assessment/fr